

# Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

## **BUREAU du lundi 6 mars 2017**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

### **COMPTE RENDU**

#### **Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Christian BERNARD, Thierry MOIROUX, Alain BINARD

**Excusés ayant donné procuration** :

**Excusés remplacés par le suppléant** :

**Excusés** : Isabelle MAISTRE, Alain BONTEMPS

**Secrétaire de Séance** : Aimé NICOLIER

\*\*\*\*\*

#### **Par convocation en date du 28 février 2017, l'ordre du jour est le suivant :**

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 23 janvier 2017.

#### **DECISIONS DE GESTION\* :**

##### **Patrimoine- Voirie**

- Construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie à JAYAT- Approbation de l'avant-projet de la voirie d'accès et de l'avant-projet détaillé de la construction des bâtiments.

##### **Ruralité - Agriculture - Forêt**

- Aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents : reconduction des conditions d'intervention. Modification de la délibération du 13 février 2017.

#### **DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Fibre optique/SIEA : Position de la collectivité.
- Validation du projet de Statuts de la Communauté.
- Conférences territoriales : Validation définitive de la note de synthèse.
- Ordre du jour de la conférence des maires du 20 mars.

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.014 - Construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie à JAYAT- Approbation de l'avant-projet de la voirie d'accès et de l'avant-projet détaillé de la construction des bâtiments**

Il est rappelé à l'assemblée qu'en 2007, le commandant de la gendarmerie de l'Ain a sollicité la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

En 2008, le projet a fait l'objet d'un accord des élus pour porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération, les locaux actuels situés à Montrevel-en-Bresse, siège à l'époque des communautés de brigade des cantons de Saint-Trivier-De-Courtes, Coligny, Pont de Vaux et Montrevel-en-Bresse, ne pouvant plus accueillir de manière fonctionnelle les personnels et le public. Le dossier technique a été transmis en 2010 avec la proposition d'un terrain situé à Jayat, susceptible d'accueillir le projet. Le Ministère de l'Intérieur, a accordé son agrément en 2012.

**CONSIDERANT** que les élus de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse ont renouvelé leur accord de principe par délibération le 26 juin 2012 pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'un casernement de gendarmerie sur la commune de Jayat, comportant un bâtiment de onze logements pour un effectif de treize gendarmes, d'une superficie de 1 167 m<sup>2</sup>, et un bâtiment à usage de bureaux et locaux de services et techniques, d'une surface de 263 m<sup>2</sup>.

**CONSIDERANT** qu'ils ont également donné leur accord sur les conditions juridiques et financières de réalisation du projet dans le cadre du décret du 28 janvier 1993.

**CONSIDERANT** que le loyer est calculé au taux de 6% d'un coût plafond en vigueur (établi à 2 079 000 euros pour 11 unités logements), invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans soit un loyer annuel estimatif de 124 740 euros.

**CONSIDERANT** que le plan de financement retenu est le suivant :

Coût estimatif de l'opération : 3 540 000 € TTC.  
(Coût du terrain compris)

Subvention gendarmerie (env. 18%) : 376 200 € TTC.

DETR pour le terrain : 22 000 € TTC.

DETR pour les locaux de service : 168 305 € TTC.

Fonds propres et/ou emprunts : 2 973 495 € TTC.

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes a procédé à l'acquisition d'une parcelle de 15 355m<sup>2</sup> dont 3 200 m<sup>2</sup> sont réservés à l'implantation de la gendarmerie.

**CONSIDERANT** qu'un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à la SEMCODA pour cette opération, suivant les règles de mise en concurrence.

1/ Il est demandé aux membres du Bureau, d'une part, de valider l'avant-projet de la voirie d'accès à la gendarmerie :

Le maître d'œuvre retenu est le cabinet Jacques Dumain Bureau d'Etudes (25000 BESANCON).

Le projet consiste en :

- L'aménagement d'une voirie de 6 mètres de largeur et de 140 mètres de long ;
- La création d'un bassin de rétention d'un volume de 160 m<sup>3</sup> pour répondre aux exigences réglementaires ;
- Le dévoiement des réseaux (eau potable, assainissement, ...) ;
- La fourniture et la pose d'une citerne souple de 120 m<sup>3</sup> pour assurer la défense incendie.

Le montant de l'avant-projet s'élève à **237 333 € HT**, auquel il conviendra d'ajouter les montants des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires estimés ce jour à 100 000 euros HT (gaz, électricité dont la création d'un poste de transformation électrique, télécom) soit 337 333 € HT ou 404 799,60 euros TTC.

L'estimation de l'ensemble du projet d'aménagement du parc d'activités s'élève à 480 000 euros TTC, honoraires compris.

2/ Il est demandé aux membres du Bureau, d'autre part, de valider l'avant-projet détaillé de construction de la gendarmerie :

Le maître d'œuvre retenu pour la conception et le suivi du projet est le groupement constitué des cabinets BAU (21240 TALANT), mandataire, et des bureaux d'études B.E.T.C. (52000 CHAUMONT) et DAVENTURE (71200 LE CREUSOT).

Le projet consiste en la construction des bâtiments de la gendarmerie :

- Locaux de services et techniques (environ 263m<sup>2</sup>)
- Aménagement de 11 logements semi-collectifs (1167 m<sup>2</sup>).

Le montant de l'avant-projet détaillé proposé par l'architecte en charge du dossier est de 2 278 900 euros HT soit **2 734 680 euros TTC.**

L'estimation de l'ensemble des travaux de construction de la caserne et des logements, honoraires et coût du terrain compris s'élève à 3 540 000 euros TTC.

Les travaux de voirie devraient être achevés fin 2017, la durée des travaux de construction des bâtiments est quant à elle estimée à 15 mois à compter de l'ordre de service donné aux entreprises retenues.

**Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté d'approuver l'avant-projet de la voirie d'accès, et l'avant-projet détaillé de construction de la gendarmerie à Jayat.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avant-projet de la voirie d'accès, et l'avant-projet détaillé de construction de la gendarmerie à Jayat.

\*\*\*\*\*

#### **Ruralité - Agriculture - Forêt**

#### **Délibération DB.2017.015 - Aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents : reconduction des conditions d'intervention. Modification de la délibération du 13 février 2017.**

**Monsieur Aimé NICOLIER, Vice-Président,** expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse a reconduit en 2009 une aide au financement de haies bocagères sur son territoire (mise en place dans le cadre du Programme de Gestion de l'espace entre 2000 et 2005) -pour mémoire, 10 503 ml ont été plantés dans le cadre d'appels à projet en 2010, 2012 et 2013.

**CONSIDERANT** que les haies des particuliers font partie intégrante du bocage ; que la Communauté de Communes a reconduit chaque année l'aide au financement de haies plantées par les communes et les résidents, qu'ils soient particuliers, agriculteurs, gérants d'entreprises ou responsables d'associations ;

**CONSIDERANT** que le cahier des charges proposé reste inchangé depuis l'automne 2016 : plantation sur le territoire de la Communauté de Communes d'un minimum de 30 mètres linéaires, 6 essences différentes parmi une liste d'essences autorisées présentes dans les haies bocagères traditionnelles ;

**CONSIDERANT** que l'estimation financière du projet s'élève à 3 000 euros TTC correspondant à une prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour les communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, du coût de l'achat des plants dans la limite de 4 euros/ml TTC ;

Il est demandé au Bureau de reconduire ce dispositif d'aide à la plantation de haies bocagères pour l'année 2017.

**Monsieur le Vice-Président** propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté d'approuver le projet d'aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents, d'autoriser Monsieur le Président, ou le conseiller communautaire ayant reçu délégation, à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet et de préciser que cette délibération annule et remplace la délibération n°DB.2017.002 du Bureau du 13 février 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet.

**PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°DB.2017.002 du Bureau du 13 février 2017.

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 17 h 40.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 13 mars 2017**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 mars 2017**